

LE MOT DU MAIRE

Après un printemps copieusement arrosé se terminant par un mois de juin ensoleillé et plutôt chaud, voici l'été et la période des vacances pour certains mais aussi, pour l'assemblée municipale, la préparation et la mise en œuvre des chantiers de la rentrée 2014 qu'il nous faut bien préparer. C'est aussi la première année de travail pour une équipe partiellement renouvelée, que j'ai le plaisir de vous présenter et qui met tout son cœur et son dynamisme au service du plus grand nombre.

Je profite de cette introduction pour remercier toutes les personnes qui, par leur vote le 23 mars, nous ont renouvelé leur confiance. Mon engagement en qualité de maire, soutenu par l'ensemble de l'équipe n'en sera que plus déterminé.

Ce numéro du messenger nous permet de refaire le point sur les résultats des élections municipales, de vous présenter la nouvelle équipe et de vous décrire les travaux effectués, en cours de réalisation et ceux à venir.

Il s'agit de vous communiquer les informations sur :

- Les affaires financières avec :
 - Les différents budgets pour l'année 2014 : communal, eau/Assainissement, transport scolaire et CCAS
 - Le détail des démarches visant l'octroi de subventions et d'aides aux financements des projets en cours ou envisagés...
- Les affaires générales, qui ont ciblé notamment:
 - Les affaires scolaires avec l'accompagnement du projet éducatif territorial L'aménagement du centre bourg,
 - La réhabilitation de l'ancien logement de la poste...
- L'eau et l'assainissement avec le lancement de la première étape du plan d'action en articulation avec le projet global
- Les travaux et équipements avec :
 - La perspective d'installation de l'aire multisports,
 - La gestion des chemins...

Enfin, en lien avec le climat général, nous restons vigilants quant à la gestion de notre environnement au sens large. En effet, il n'est pas question de rester indifférent lorsque des décisions arbitraires, vont à contre courant des besoins et attentes des populations. Je veux parler de la décision d'amputer le Lycée professionnel Edouard Vaillant d'une partie de ses ressources, détruisant ainsi les projets de nombreux jeunes gens qui ne trouveront pas de réponse adaptée à leurs attentes.

Il en va de même lorsque la France démissionne au profit de l'Europe en faveur de la mise en place d'un accord de libre échange avec les États-Unis au détriment des producteurs et créateurs de richesse de notre pays (agriculteurs, industriels, etc.). Ce n'est pas se protéger que de vouloir vivre dignement de son travail et faire vivre les siens et son pays, c'est être responsable !

Donc, tout en persévérant dans l'atteinte de nos objectifs, je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, une bonne lecture et un bel été.

Annie DARDILHAC

PS : les RV du comité des fêtes du samedi 19 juillet avec le marché des producteurs et Du dimanche 3 août pour le concours de pétanque : venez nombreux !



Le Comité de rédaction : *Benoît Brulin, Annie Dardilhac, Josette Vallat, Josette Théolet, Christian Vigneron*

ETAT CIVIL

Naissances

13 Mars : Laurine, Nina BRUN. La Valette
31 Mai : Enzo SAVIGNAT. Lot Le Nicoullaud
6 Juin : Djerry, Jean Pierre MOREAU MITTBACH
Chez Rebeyrat
10 Juin : Jordan, Sébastien LACROIX.. Chez Rebeyrat
17 Juin : Juliette, Marine, Clémentine QUERAUD
Rue des Clématites
Félicitations aux heureux parents

Mariage

16 Avril : Nourredine MOHARA et Jessica ,Yvette
ANDRYS. Lot des Haies vives
Félicitations au nouveau couple

Décès

19 Février : TABOURET Fernand, Paul, Louis.
La Quérandie
17 Avril : MICHELET Claude, Jacques, François.
Lavergne
22 Juin : LESTERPS Suzanne, Adrienne, née
BLANCHARD. La Valette
Le conseil municipal présente aux familles ses sincères
condoléances.

INFORMATIONS DIVERSES

SECRETARIAT DE MAIRIE:

Tél: 05 55 03 10 56 Fax: 05 55 03 21 69
Courrier électronique : mairiedejaverdat@wanadoo.fr
Heures d'ouverture:
LUNDI 9H à 12H
MARDI 9H à 12H et de 14H à 17H
MERCREDI 10 H à 12 H: présence d'un élu
JEUDI 9 H à 12 H et 14 H à 17 H
VENDREDI 9 H à 12 H
SAMEDI 9 H à 12 H .Permanences des élus

PERMANENCE DU MAIRE

Le Mercredi et Samedi matin sur rendez-vous

NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants doivent se présenter en mairie dès
leur installation sur la commune.

A.I.C.A.R.P.A.

Portage des repas à domicile.
Les référentes sont : Sylvie CHAIZEMARTIN.et Aline
BEAUBREUIL
☎ : 06 89 52 92 71

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VIENNE- GLANE »

1, av Voltaire 87200 Saint Junien ☎ 05 55 02 14 60
Site : WWW.cc-vienne-glane.fr

DECHETTERIE DE SAINT JUNIEN

Elle est accessible à tous les administrés de la
Communauté de Communes « Vienne-Glane » sur
présentation de leur badge. (demande à faire auprès du
service des ordures ménagères)

COLLECTE DES ENCOMBRANTS.

- Le bourg: 2^{ème} jeudi de chaque mois
- circuit N° 1 :3^{ème} mardi des mois impairs (janvier, mars,
mai, juillet, septembre, novembre)
- circuit N° 5 : (village de Rebeyrat seulement), 4^{ème}
mardi des mois pairs (février, avril, juin, août, octobre,
décembre).

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Elle a lieu : le LUNDI : circuit N°1 (toute la
commune sauf Rebeyrat)

Le JEUDI : circuit N° 5 pour Rebeyrat

A la Maison du départementale, pôle petit

enfance. 2, rue Alfred de Musset 87200 St Junien, vous
pouvez contacter :

ASSISTANTE SOCIALE

Madame TUYERAS Sylvie Tél.: 05 55 43 06 06

PUERICULTRICE.

Madame GAMAURY Evelyne Tel: 05 55 71 99 83

REFERENTE AUTONOMIE

Madame DEFAYE Laetitia Tél: 05 55 71 99 83

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Réunion les lundis impairs à Javerdat de 9 à 12 heures
dans les locaux de l'ancienne école.

Responsable : Melle RENAULT Christelle

Tél : 05 55 79 71 26

POINTS « INFO FAMILLES »

Ils ont pour mission:

D'accueillir et d'informer les familles dans les
domaines suivants:

De les orienter vers les services adaptés à leurs
besoins

Le point local à contacter est à ST Junien, 2 Place
Auguste Roche, Tél. :05 55 43 06 80

CONCILIATEUR DE JUSTICE.

Mr Clarisse ROUGIER reçoit le deuxième vendredi de
chaque mois à la mairie d'Oradour sur Glane de 9h à
11h30.

Tel : 06 25 69 37 53

ECOLE :

3 Rue de l'Ecole

Tel : 05 55 33 19 90

GARDERIE.

Horaires pendant l'année scolaire:

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi: Matin: 7h 15 à 9 h et
soir : 16 h30 à 18h 30.

SIPES

Responsables: Sophie Pimpin et Priscilla Mioche.

Tél : 05 55 03 21 00

N° portable: 06 30 25 11 91

SALLE POLYVANLENTE

Tel : 05 55 03 26 98

Les élections municipales du 23 mars 2014.

Bilan du mandat 2008-2014

Le bilan du mandat 2008-2014 a été formalisé et présenté lors de la dernière réunion de l'assemblée du dernier conseil avant els élections. Il a été mis à disposition de l'assemblée.

Les résultats des élections

Nombre d'inscrits : 480 ; Nombre de votants:392 (81,67 %) ; Exprimés: 376 (78,33 %)

N.BLOT 328 voix, B. BRULIN 285 voix, J. COINDEAU, 317 voix, F.COUCAUD 350 voix, A. DARDILHAC 352 voix, E. DESVERGNES 344 voix, M. GERVAIS 330 voix, P. MAVALEIX 355 voix, MJ.NICOLAS 343 voix, F. MULLER 321 voix, P. NOUGIER 350 voix, A. PATIER 337 voix, J.THEOLET 344 voix, J. VALLAT 335 voix, C.VIGNERON 320 voix.

- Structuration de l'assemblée pour 15 élus
 - 1 maire
 - 3 adjoints
 - 1 conseiller délégué
- Délégations consenties par le conseil municipal au maire
 - Il n'a pas été sollicité de délégation auprès du conseil municipal.
- Définition des délégations consenties
 - 1^{er} adjoint: J. Vallat

Relations sociales : enfance (école, cantine avec gestion des personnels et postes de travail), Transport Scolaire, personnes âgées -CCAS-

- 2^{ème} adjoint: J. Théolet

Suivi des travaux , espaces verts et fleurissement, courses cyclistes, chemins

- 3^{ème} adjoint: C. Vigneron

Coordination des associations, Comité des fêtes, gestion et suivi des villages

- Conseiller délégué ; M. Gervais

Gestion de la voirie et du cimetière

Obligations pour les adjoints : 1 demi-journée de permanence en mairie

Permanences des élus						
	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	J Vallat	C, Vigneron	A, Dardilhac	J, Vallat	A, Dardilhac	J, Théolet
A. midi		M, Gervais				

A noter : pour rencontrer un élu, il est conseillé de prendre RV : 05.55.03.10.56

Les indemnités de fonction du maire et des adjoints

Conformément aux références réglementaires définies par le code général des collectivités territoriales et en application de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 – art 118, article L. 2123-20 qui définit le barème des indemnités maximales, soit pour notre commune de 700 habitants (de 500 à 999 habitants) :

Maire : 29,4 % de l'indice 1015, soit 1117, 64 brut et 910,65 € nets

Adjoints : 7,25 % de l'indice 1015, soit 275,61 € brut et 246,56 € nets

Conseiller délégué : 4, 50 % de l'indice 1015 soit 171, 07 € brut et 151 € nets

Désignation d'un conseiller communautaire suppléant

Conformément à l'application législative, art. L.273-12 du CGCT pour les communes de – de 1000 habitants, le suppléant est le suivant, après le maire, dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le 1^{er} adjoint qui représente la commune à la communauté de communes Vienne Glane, soit :

- J. VALLAT Conseiller Communautaire Suppléant

Désignation des membres de syndicats

- SIPES (Syndicat Intercommunal Périscolaire et ExtraScolaire)

* Délégué titulaire 1 : A Dardilhac

* Délégué suppléant 1: J. Théolet

* Délégué titulaire 2 : J. Vallat

* Délégué suppléant 2: N. Blot

P. Mavaleix est membre du SIPES en qualité de Déléguée Départementale Education Nationale (DDEN)

- SEHV (Syndicat Energies de la Haute Vienne)

* Délégué titulaire : B. Brulin *Délégué suppléant: N. Blot

Composition des commissions communales

Finances : A Dardilhac

- Membres : M. Gervais, MJ. Nicolas, J. Vallat, P. Mavaleix, N. Blot, B. Brulin

Equipement/travaux/fleurissement/Espaces verts/courses cyclistes : J. Théolet

- Membres : F. Coucaud, P. Nougier, E. Desvergnés, J. Vallat

Voirie/Cimetière/vie associative /suivi villages: M. Gervais et C. Vigneron

- Membres : F. Coucaud, E. Desvergnés

Relations sociales/CCAS : J. Vallat

- Membres : N. Blot, A. Dardilhac, P. Mavaleix

Conseil d'école :

- Membres : A. Dardilhac, J. Vallat, P. Mavaleix, B. Brulin

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

- Membres : 24 personnes sont proposées par la collectivité pour que l'administration des finances retienne 12 noms : 6 titulaires et 6 suppléants

Commissions intercommunales :

- Développement économique ; président (P) : P. Allard
 - Membres : **T** : A. Patier, A Dardilhac **S** : P. Nougier
- Voirie, travaux, bâtiments ; président : P. Lacroix
 - Membres : **T** : M. Gervais, E. Desvergnés ; **S** : A. Patier
- Tourisme ; président : J. Duchambon
 - Membres : **T** : B.Brulin, J. Théolet ; **S** : MJ. Nicolas
- Culture ; présidente : S. Tuyéras
 - Membres : **T** : J. Vallat, A. Dardilhac ; **S** : C.Vigneron
- Environnement : OM, tri sélectif, déchetterie; président : JP. Granet
 - Membres : **T** : M. Gervais, J. Théolet ; **S** : F. Coucaud
- Sports Loisirs enfance jeunesse; présidente : A Dardilhac
 - Membres : **T** : N. Blot, **S** : C.Vigneron
- Urbanisme ; président : J. Bertrand
 - Membres : **T** : P. Nougier, J. Théolet ; **S** : J. Coindeau
- Aménagement de l'espace milieux aquatiques; présidente : L. Soury
 - Membres : **T** : M. Gervais, B.Brulin ; **S** : N. Blot
- Affaires Sociales//CICAS ; présidente : M. Nebout-Lacourarie
 - Membres : **T** : P. Mavaleix, J. Coindeau **S** : A. Dardilhac

Autres Comités ou syndicats :

- Syndicat D'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)
 - Membres : **T** : J. Théolet **S** : F. Coucaud
- Comité Intercommunale des Impôts Directs (CICID)
 - Proposition : J. Vallat, P. Nougier, A. Patier, H. Mérigot, J. Turca, et Si besoin J. Théolet, A Dardilhac
- Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées (CLECT):
 - Membres : A. Dardilhac, J. Vallat

Le trombinoscope de l'équipe municipale est présenté ci-après.

Les travaux du conseil municipal

Affaires financières

• Soutien du conseil général aux projets communaux : subventions 2014

Le conseil général a validé sa participation à 2 projets communaux, l'aire multisports et la réparation des buses de recueil des eaux pluviales au niveau du champ de foire et de la voie communale située à proximité (route de Laplaud).

- l'aire multisports : 18 660 € accordés; montant prévisionnel de la dépense : 62 163 € HT
- la voie communale : 5 600 € accordés ; montant de la dépense : 11 200 € HT

• Délibération relative à la convention de participation au financement du pôle petite enfance à Oradour sur Glane (multi accueil et Relais Assistantes Maternelles -RAM-)

Pour information, le coût annuel de fonctionnement du pôle petite enfance, situé à Oradour sur Glane et géré dans le cadre d'un partenariat entre les 3 communes (Oradour Sur Glane, Javerdat et Cieux) s'élève à 110 667,79 € (hors subventionnement). Compte tenu de la Prestation de Service Unique (P.S.U.) versée par la CAF de la Haute Vienne au titre de 2012, soit 62 462,07 €, l'enveloppe globale à répartir entre les 3 communes s'élève à 48 205, 72 €.

Au regard du bilan d'activité 2012, évalué sur la base de 2 critères appréciés pour chaque commune: le nombre d'enfants potentiels 0-4ans -31 pour 2012- (40% de la participation communale) et le nombre d'heures réalisées 5 365 heures pour 2012 soit 14% de l'activité globale (60 % de la participation communale), la participation de Javerdat a été la suivante :

- Multi accueil : 8 007 €]
- RAM : 734 €] Soit au total : **8 741 €** pour la commune de Javerdat

• Budgets primitifs 2013

Les taux des 3 taxes, **taxe d'habitation (TH)**, **taxe foncière bâti (TFB)** et **taxe foncière non bâtie (TFNB)** ont été fixés; sur la base des références nationales et départementales.

Il a été retenu un coefficient qui permet d'intégrer aux recettes une augmentation modérée correspondant à la prise en compte de l'augmentation du « coût de la vie », soit un produit attendu de 183 392 € (179 945 de produit constaté en 2013), c'est-à-dire un produit supplémentaire de **3 447 € pour 2014**.

Toutefois, le produit attendu ne porte que sur 2 taxes, la TH et la TFB ; ceci au motif que la TFNB est déjà à un niveau élevé par rapport aux taux national et départemental.

Le taux d'imposition voté pour l'année 2014 est le suivant

	Taux 2013 national	Taux 2013 départe.	Taux 2013 Com.	Taux 2014 Com.	Base d'imposition Prévisionnelle 2014	Produit attendu
Taxe habitation (TH)	23,88	24,42	12.56	12.81	695 800	89 132
Taxe foncière bâti	20,11	18,72	13.06	13.45	437 400	58 831
Taxe foncière non bâti	48,94	70,86	72.60	72.60	48 800	35 429
Produit constant					179 945	
Produit attendu						183 392

• Budget primitif communal

Il s'établit en section d'**investissement** à **144 345,92 €** en dépenses comme en recettes et en section de **fonctionnement** à **546 057,09 €** en dépenses comme en recettes.

• **Le budget primitif eau et assainissement** s'établit en section d'**investissement** à **191 069,08 €** en dépenses comme en recettes et en section de **fonctionnement** à **143 846.53 €** en dépenses et à **153 835.53 €** en recettes, voté en suréquilibre.

• **Le budget primitif du transport scolaire** s'établit en section d'investissement à **7 170 €** en dépenses et à **11 437,47 €** en recettes, voté en suréquilibre et en section de **fonctionnement** à **41 724,03 €** en dépenses comme en recettes.

• **Le budget primitif du CCAS** s'établit en section de **fonctionnement** à **3 578,59 €** en dépenses comme en recettes.

Adhésion à l'association des maires et élus du département, l'ADM 87, émanation de l'association des maires de France (AMF)

Notre commune adhère depuis de longues années à l'ADM 87 ; cette association s'attache à répondre aux demandes et besoins des élus de façon efficace. Son utilité est également importante en matière de représentation des communes auprès des pouvoirs publics.

Le renouvellement de l'adhésion de la commune, a été validé ; le montant de la cotisation **s'élève à 0,1907 € par habitant** pour 677 habitants, soit **129,10 €** pour 2014.

Constitution de la commission d'Appel d'Offres (CAO)

Afin de préparer les futures procédures relatives aux marchés publics, sur la base de la définition de la commission d'appels d'offres (CAO), composée de 4 membres titulaires et de 4 suppléants.

Les candidatures suivantes ont été validées:

Titulaires : Annie DARDILHAC ; Josette VALLAT ; Christian VIGNERON ; Marc GERVAIS

Suppléants : Josette THEOLET ; Benoît BRULIN ; Jacques COINDEAU ; Patrick NOUGIER

Eau/Assainissement

Projet de travaux de modernisation du réseau d'eau

Le plan d'actions à réaliser sur les 3 premières années est le suivant (2014-2016), assorti du montant prévisionnel des travaux, est le suivant :

- | | |
|--|------------------|
| • renforcement de la canalisation entre Pré cassis et la station de Lavergne : | 57 000 € |
| • rénovation de la station de Lavergne : | 15 000 € |
| • modification de la distribution (pose de compteurs intermédiaires pour segmenter le réseau et faciliter son exploitation : | 10 000 € |
| • renforcement et connexion au réseau communal en lien avec l'abandon de la station de Laplaud | 170 000 € |
| • Interconnexion avec Cieux pour les villages de Bellevue, les Betouilles, Rouffignac, Villemonteix, ... | 130 000 € |
| • Mise en place d'une station de reminéralisation Pré Cassis | 200 000 € |

Le montant prévisionnel des travaux pris en compte s'élève donc à **582 000 € HT** auxquels il faut ajouter les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, études géotechniques et contrôle technique) à hauteur de **42 840 €**, soit **624 840 € HT** sur les 3 années.

En matière de subventions, la notification des services de l'état dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est d'ores et déjà attribuée à hauteur de **51 300 €** pour la tranche ferme de travaux.

Pour compléter les demandes de subvention, 2 dossiers ont été déposés, l'un auprès du conseil général et l'autre auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB). L'évaluation qualitative a d'ores et déjà été validée par les partenaires, l'objectif étant de se rapprocher d'un niveau de subvention de 80% du coût total des travaux.

Recrutement du maître d'œuvre dans le cadre du projet de travaux du réseau d'eau

Dans l'objectif de lancer le programme de modernisation du réseau d'eau, le recrutement d'un maître d'œuvre est une étape constitutive de la démarche globale. Suite aux résultats de la consultation lancée le 20 décembre 2013, les travaux de la commission communale d'appel d'offres qui s'est réunie le mercredi 26.02.2014, a retenu le cabinet **G2C environnement**, dont le siège est à Brive avec un bureau à Limoges.

Montant de l'offre retenue : **36 890 € HT**

Affaires générales

Affaires scolaires : - renouvellement du projet Educatif territorial (PEDT)

Dans le cadre de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, un premier PEDT avait été communiqué aux partenaires (EN, DRAC, DRDJS et Préfet) le 26 avril 2013.

Une inspection de jeunesse et sports en présence de la CAF a eu lieu le 17.12.2013. Au delà de la bonne appréciation formulée au regard des constats faits sur les 2 écoles du RPI, le PEDT final réajusté sur la base des précisions apportées lors de la visite, a été transmis aux services de l'état et à l'éducation nationale au début de cette année. Le document final, validé par les instances compétentes, fait le lien entre la politique jeunesse définie par l'assemblée municipale et le programme d'action validé et mis en œuvre en articulation avec le projet d'école, le tout en conformité avec la réforme voulue par le législateur. (Projet consultable sur le site de l'ALSH « les petits princes » et celui de la commune en cours de mise à jour www.javerdat.fr).

Enfin, le comité de pilotage du SIPES, le 17 février 2014 en présence de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription a permis de formaliser la première étape d'évaluation du projet.

- Financement atelier théâtre

Dans le cadre du projet d'école, les enseignants du RPI, des objectifs communs aux 3 classes sur Javerdat (expression écrite, création de contes, expression orale, jeux de rôles etc.), un projet de pièce de théâtre a été retenu par l'équipe pédagogique. Le partenariat d'un comédien a été rendu nécessaire pour mener à bien cette action pour un coût global de 2 000 € ; chaque commune du RPI a participé, dans le cadre de l'octroi d'une subvention, à hauteur de 750 €, soit 1500€ au total. Les 500 € restants ont été pris en charge par la coopérative de l'école.

Gestion salles des associations : fixation d'un montant de location

Sur la base des demandes concernant le prêt de salles à l'ancienne école, le principe de demander une participation financière aux utilisateurs, dans certaines conditions a été validé.

Après discussion, les règles suivantes ont été retenues:

- réservé aux associations de la commune
- gratuité maintenue pour les réunions (AG) + 1 manifestation
- Payant à partir de la 3^{ème} manifestation festive

Tarifs: 50 € sans cuisine et 70 € avec cuisine

Définition règlement intérieur salle des associations et SIPES

En lien direct avec la gestion des salles des associations, un règlement d'utilisation a été formalisé. Il fixe les éléments de réglementation à respecter lors des prêts et/ou location à observer par les associations utilisatrices.

Convention de mise à disposition des services entre la communauté de communes Vienne Glane (CDCVG) et la commune

Afin d'assurer l'entretien des espaces situés sur la commune et réalisés par la CDCVG, les agents communaux assurent ces tâches dans le cadre d'une mise à disposition de la CDCVG ; cette organisation est formalisée sur la base d'une convention décrivant les tâches réalisées par les agents communaux, la durée forfaitaire nécessaire à leur réalisation et les lieux entretenus selon la liste précisée ci-après :

- Lotissement des Haies Vives
- Parcelle jouxtant l'atelier communal
- Aire de repos pour campings cars
- Aire de stationnement des gens du voyage
- Vérification simple de l'aire de jeux de l'aire de repos pour campings cars

Désignation d'un référent « site Internet » pour la commune et la CDCVG

Dans un souci d'actualisation permanente et en temps réel des informations retenues pour être intégrées au site Internet de la commune (www.javerdat.fr) et de la CDCVG, l'assemblée a désigné, sur la base du volontariat des référents. Il s'agit de :

Patricia Mavaleix, Benoît Brulin, et Jacques Coindeau

Lancement de la réflexion sur l'aménagement du centre bourg

Dans le cadre du mandat précédent le projet de réflexion relatif à l'aménagement du centre bourg a été validé.

Dans un premier temps, le principe de travailler avec des partenaires publics a été retenu pour ne pas générer de dépenses superflues. Ainsi, sur la base de nos adhésions à l'ATEC 87 (Agence TEchnique départementale regroupant 3 services ; voirie, informatique et aide au développement des communes et au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), la démarche est lancée.

Le CAUE a d'ores et déjà effectué une première ébauche qui vient d'être complétée par les informations issues du diagnostic d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics (application de la loi de février 2005 relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite) effectué en 2011 par les services de l'état (Ex Direction Départementale des Territoires), les ébauches sont en fin de réalisation. La démarche va se poursuivre dans l'objectif de définir un avant projet sommaire qui pourra faire l'objet d'un chiffrage prévisionnel du coût de l'opération afin d'en définir la faisabilité.

Aménagement des locaux en vue du repositionnement de la bibliothèque

Le projet de déménagement du Biblion est en réflexion pour élaborer des propositions à formuler l'association qui en assure la gestion.

Motion contre la diminution de la dotation horaire au LP Edouard Vaillant à St Junien

Face aux difficultés rencontrées par l'équipe enseignante du Lycée professionnel Edouard Vaillant, l'assemblée municipale a voté une motion pour s'inscrire en défense des besoins des adolescents en formation professionnelle sur des métiers porteurs d'avenir et des enseignants qui interviennent auprès de ces jeunes dans des conditions définies par un capital d'heures d'enseignements compatibles avec le contenu des dites formations.

Pour information, la problématique, concrétisée par la réduction de la dotation globale à hauteur de 1 500 heures concerne :

- la gestion de 2 CAP dont le niveau et la finalité sont très différents – l'un (Maintenance et Hygiène des Locaux -MHL, l'autre (Menuisier Installateur) seraient réunis dans une même classe pour se voir dispenser les mêmes cours généraux
- le regroupement des enseignements généraux en classe de 1^{ère} pour trois bacs professionnels dont les programmes présentent des différences notables (contrôle continu et contrôle ponctuel)
- la réduction des possibilités d'accès à la 3^{ème} découverte - la suppression d'une classe – dont les objectifs, - comme le nom de la classe l'indique -, sont de permettre à des jeunes de découvrir les différents métiers et forger leur choix et leur orientation

La motion votée à l'unanimité des membres de l'assemblée a été adressée au représentant de l'état.

Projet de convention pour l'entretien d'une parcelle de terrain à Laplaud

A Laplaud, la commune est propriétaire de la parcelle C 406. L'assemblée municipale a validé le principe de signature d'une convention d'entretien à titre gratuit par un propriétaire riverain en contrepartie d'un droit de passage permanent.

Chemins communaux

- Sentier de découverte

La démarche d'intégration du sentier de découverte au Plan Départemental des Itinéraires, Promenades et Randonnées (PDIPR) est lancée. Le lien va être fait avec la référente du conseil général pour validation de la démarche sur la base de la formalisation du nouveau tracé.

- Chemin situé dans le bas du village de Laplaud

La remise en état de ce chemin avec rétablissement de la continuité est prescrite par l'assemblée municipale. Les procédures adaptées à la situation vont être activées.

Information relative au SDAN

Compte tenu du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) du Limousin, voté en 2012 et porté par le syndicat mixte DORSAL, la montée en charge vers le Très Haut Débit à horizon 2025/2030 est définie.

Toutefois, pour s'inscrire dans une démarche pragmatique prenant en compte les besoins des territoires, la CDCVG a répondu -et a été retenue- dans le cadre d'un appel à projet permettant d'objectiver les 2 premières étapes (2014-2015 et 2018-2012) avec comme objectif un débit à 5mgpbs pour les usagers actuellement mal desservis.

Ecluse entrée de bourg, route de Saint Junien:

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) a piloté les travaux de remise en état du cours d'eau et de l'écluse. Ce projet a été entièrement financé par le SAVB ; les travaux ont été réalisés par la société SOTEC. sous l'égide de la société EGIS' EAU.

La mise en eau de l'écluse se fera dans un deuxième temps. La réserve d'eau en cas d'incendie va ainsi être restaurée et opérationnelle dans les semaines à venir.

Equipements et travaux

Projet d'aire multisports

La démarche d'acquisition étant validée pour faciliter et développer le programme relevant du Projet Educatif Territorial, l'équipe municipale va passer à la phase de réalisation. L'investissement évalué de manière prévisionnelle à 62 000 € a fait l'objet de l'attribution d'une subvention par le conseil général, à hauteur de 18 660 €.

La CAF, s'est désengagée de sa perspective de subvention, mais a accordé une aide exceptionnelle - environ 5 000 € à la commune pour l'année scolaire 2013-2014 au titre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ; par ailleurs, l'état a mis sa réponse en attente (au titre de la DETR). Une consultation de fournisseurs et la visite d'installations existantes sont planifiées pour les semaines à venir, en vue d'une réalisation à l'automne prochain.

Acquisition d'un lave vaisselle pour la cantine

Du fait de l'obsolescence définitive du lave vaisselle de la cantine/salle polyvalente, et sur la base d'une consultation de 3 fournisseurs, c'est la société Théofroid qui a été retenue par l'assemblée municipale. Montant de l'acquisition : 2 550 € HT soit 3 049,80 TTC.

Renouvellement de l'équipement informatique du secrétariat de mairie

Conformément au cahier des charges élaboré en collaboration avec le responsable informatique de la CDCVG, sur la base de la consultation de 3 fournisseurs, c'est l'entreprise CC.net, basée à Saint Junien, qui a été retenue pour un montant de 1 478,17 € HT soit 1 773,60 TTC.

Travaux d'enfouissement des réseaux rue du cèdre

Dans le cadre des travaux prescrits par EDF sur la totalité de la rue du cèdre (de l'église -incluant la mairie- à chez Cressac) pour renforcer l'alimentation électrique des utilisateurs situés sur cette section, le changement de candélabres a été rendu nécessaire; d'autre part, pour rester en cohérence avec le futur aménagement paysager, nous avons validé l'intégration de la ligne téléphonique à l'opération.

Si la partie électricité est totalement à la charge d'EDF, l'enfouissement de la ligne téléphonique et la prise en charge des 8 candélabres incombent à la commune.

Concernant les candélabres, le coût par candélabre est de 1 595,43 € HT sur lesquels le SEHV nous accorde une subvention de 700,13 €.

Le montant prévisionnel de la dépense, pour les candélabres s'élèvera donc à **12 763,44 € HT** dont il faudra déduire la subvention du SEHV à hauteur de **5 601,04 €**.

Projet de remise en état du logement de la poste

Comme pour le projet d'aménagement du bourg, l'ATEC a été consultée pour réaménager l'ancien local de la poste en logement à vocation locative.

Les plans de la restructuration envisagée ont été réalisés par l'architecte de l'ATEC. Le montant prévisionnel des travaux a été évalué à une somme entre 80 et 90 000 € HT. Il est à noter que le bâtiment a été mis hors d'eau (toiture refaite et ablation de la cheminée).

Du fait de l'obligation de recruter un maître d'œuvre (activité concurrentielle), l'aide de l'ATEC ou du service technique de la CDCVG sera sollicitée pour préparer les documents administratifs nécessaires à la procédure de marché public.

Par ailleurs, la recherche de financements en termes d'aides et de subvention est en cours, tout en prévoyant une recette en atténuation sous forme de loyer.

Projet de planification du cimetière

Le projet de cartographie du cimetière, partie moyenne et partie basse, est commencé. La base de planification a d'ores et déjà été définie pour préparer les plans finaux.

La perspective de numériser les plans du cimetière est envisagée dans un deuxième temps.

Programme 2014 de voirie coordonné par la CDCVG

Après inventaire de l'état des routes communales, la proposition de travaux pour 2014 formalisée par la CDCVG (cf. compétence voirie transférée) a fait l'objet d'une priorisation sur la base de l'enveloppe financière définie, **soit 58 024,79 € TTC.** .

Ainsi, le récapitulatif des travaux validés pour 2014, et de leur évaluation prévisionnelle, est le suivant :

• VC 205 village de la Clautre (hors enrobé bicouche)	12 000 € HT
• VC 106 Village de la Valette	12 100 € HT
• V3 intérieur village de La Valette	2 110 € HT
• V4 intérieur village de la Valette	2 185 € HT
• V2 intérieur village de La Clautre	2 275 € HT
• VC7 de VC8 village de Laplaud à CR	6 550 € HT
• VC8 de Laplaud à VC6	7 900 € HT
• V6 Village de Rouffignac partie haute	2 725 € HT

Pour 2015 :

• VC 102 La Quérandie (ou en 2014 si résultat du marché laisse une marge par rapport à l'enveloppe prédéfinie)	7 900 € HT
• VC 205 village de la Clautre : enrobé bicouche	28 560, € HT

Motion sur TAFTA (partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)

L'assemblée municipale s'est positionnée sur un mandat donné par 27 pays de l'union européenne à la commission européenne pour négocier un accord de libre échange avec les états-unis.

Le texte ci-après proposé aux membres a été voté à l'unanimité.

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « harmonisées » en libéralisant au maximum les échanges, la circulation des capitaux et en protégeant les investisseurs. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse. Cela se traduira par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation pouvant être de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Si les gains attendus de ces échanges sont flous, les risques sont bien réels.

Avec cet accord, l'agrobusiness américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen. Mais c'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va être impactant. En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires ». Cette libéralisation réglementaire, ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et dans notre pays. Le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes. L'interdiction des OGM ne sera plus possible...

La commune de Javerdat serait impactée directement si ce traité était signé; il sera alors en effet très compliqué de privilégier un approvisionnement local pour notre cantine scolaire, de défendre notre politique de régie pour la distribution d'eau car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce."

Les élus de la commune de Javerdat réunis en conseil municipal demandent au Président de la République et au Président de la Commission Européenne :

- La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.

- L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

- L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit Grand Marché Transatlantique tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.

LA MEGISSERIE

BIP « De mémoire de jardinier »

Dans le programme 2013-2014 des Brigades d'intervention poétique de La Mégisserie, la commune de Javerdat a retenu un spectacle : « BIP : De mémoire de jardinier ».

Cette manifestation a eu lieu dans le cadre champêtre du Sentier de découverte de La Valette le 31 Mai par une belle après- midi ensoleillée.

27 personnes, de toute génération ont répondu à l'invitation. Chacun s'est installé à sa fantaisie, à l'ombre d'un chêne assis sur une chaise, sur une couverture, un sac pour accueillir Monsieur Pierre Deschamps : conteur, accompagné de Mariella : responsable de la Mégisserie.

Les présentations faites, chaque participant reçoit un petit billet sur lequel il doit écrire le nom d'une plante, d'une fleur, d'un arbre, puis le déposer dans le chapeau de Pierre Deschamps.

Notre conteur tire alors un billet de son chapeau et raconte une de ses productions en rapport avec le thème évoqué ou à peu près. Le public est très attentif et très réactif : on rit, on commente, on applaudit.

Les contes s'enchaînent et le temps s'écoule très vite, le moment de se séparer arrive, les participants sont invités à partager le pot de l'amitié offert par la municipalité.

A noter la présence de la presse et de FR3Limousin, ainsi certaines participants ont pu se reconnaître sur le journal et ou sur le petit écran.

Merci à tous les participants.



LE MOT DES ASSOCIATIONS

LES JEUNES D'ANTAN

Notre 31^{ème} Assemblée Générale s'est déroulée le 4 Février avec réélection du bureau reconduit dans sa totalité : nous comptons **64** adhérents avec quelques membres d'ORADOUR SUR GLANE et de SAINT BRICE. Suite au versement des cotisations nous partageons les bonnes crêpes maison.

Le jeudi 15 mai, nous partions vers la Dordogne pour la visite du Château de Montbazillac avec 55 touristes par une belle journée ensoleillée. Ce château classé aux monuments historiques en 1941 devient musée dominant la vallée de la Dordogne face à BERGERAC. Il fut racheté par la coopérative de Montbazillac en 1960 qui commercialise un vin réputé de ses 25 hectares de vignes qui l'entourent vendangées à la main.

Après une petite pause dégustation et l'achat par nos touristes de quelques bonnes bouteilles, nous arrivions au MUSIC-HALL de BERGERAC pour un déjeuner spectacle qui ravit les nombreux spectateurs par la qualité artistique de ses prestations (danses, chants, magie, acrobaties, etc.). Journée bien remplie pour nos seniors.

Prochaines activités prévues :

- 8 juillet : repas d'été à la salle polyvalente, servi par M. BENETREAU ; nous attendons les inscriptions des adhérents et autres personnes intéressées.
- 12 octobre : LOTO habituel pourvu de nombreux lots ; nous comptons sur votre participation

Nous invitons toujours les retraités jeunes ou plus anciens à nous rejoindre pour passer de bons moments en tapant la belote et autres jeux de société.

Le Bureau

LE COMITE DES FETES

Le comité des fêtes a reconduit son bureau afin de prendre en charge les diverses activités.

Pour ce premier semestre, la fête s'est déroulée les 21 et 22 juin 2014 dans un contexte favorable et un temps estival. De plus nous avons pu admirer un magnifique feu d'artifice. Il faut dire que les bénévoles n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine.

En effet, dans le cadre d'une collaboration inter association - car, c'est bien connu, l'union fait la force - , le comité des fêtes, aidé par AS danse et l'APE qui accompagnait la fête de l'école, organisée le 20 juin, un panel d'activités était proposé à un public fort nombreux et participatif. Les forains ont mobilisé leurs attractions habituelles (manèges, trampoline, pêche aux canards, tir à la carabine, etc). en activité sur les 2 jours.

Plus particulièrement, le samedi 21 juin,

- démonstrations et spectacle de danse organisé par l'AS danse
- repas moules frites
- feu d'artifice
- animation musicale en relais du spectacle tout au long de la soirée.

Quant au dimanche 22 juin, outre les attractions foraines qui se sont poursuivies, le vide –grenier avec de très nombreux stands a été le fil rouge de la journée complété par une animation folklorique avec LOUS DAUS PICADIS de Sainte Croix de Mareuil en Périgord Vert.

Au final, **beau week-end, avec un grand merci aux bénévoles pour leur disponibilité et leur aide.**

D'autre part, **un concours de belote** sera organisé le dimanche 16 ou 23 novembre après midi. Le choix du dimanche vise à permettre au plus grand nombre de participer à cet après- midi qui vous réservera quelques surprises.

Merci à tous ceux qui contribuent au succès des activités du comité des fêtes, car c'est grâce à votre participation que le succès est au rendez- vous.

Nous vous rappelons également que le comité des fêtes est toujours prêt à accueillir de nouveaux bénévoles, pour nous aider et multiplier les idées nouvelles.

LOCATION DE MATERIEL : le comité des fêtes loue son chapiteau, et autres matériels.

Pour tous renseignements : appeler au : 06 29 32 07 06 et laisser un message avec vos coordonnées.

Le bureau

Les prochains Rendez Vous, à ne pas manquer :

Samedi 19 juillet : marché des producteurs à partir de 17heures

Concours de pétanque le dimanche 3 août, inscription à partir de 14H



Bilan saison 2013-2014 :

Déjà la fin de la deuxième saison pour l'association de danse de Javerdat qui a connu une belle évolution. En effet, l'association s'est agrandie et a accueilli plus de 50 membres répartis parmi les groupes d'enfants, ados et adultes.

Comme l'année passée, nous avons présenté un spectacle de fin d'année, le samedi 31 mai 2014, qui a été une belle réussite avec la présence de plus de 200 spectateurs. Seul bémol, nous avons dû effectuer cette représentation à la salle des fêtes d'Oradour sur glane car aucune salle de Javerdat n'avait la place pour accueillir cet événement. Un de nos objectifs pour 2015 est de trouver une solution pour que le spectacle s'effectue de nouveau à Javerdat.

L'engagement des bénévoles nous a permis de proposer de nouvelles activités pour lesquelles nous avons eu des retours positifs, comme la « Dance party » ou le carnaval et, d'apporter notre aide pour la fête du village.

Pour finir le bilan de la saison écoulée, nous tenons à remercier toutes les personnes qui s'investissent dans l'association, la commune qui continue à nous donner les moyens d'évoluer et les membres du comité des fêtes avec lesquels nous avons partagé d'excellents moments. Un grand merci à tous les danseurs et danseuses qui nous permettent de dispenser les cours dans une très bonne ambiance.

Programme saison 2014-2015 :

L'assemblée générale se tiendra aux alentours du 15 septembre. La date précise n'est pas encore fixée car elle dépendra des disponibilités de la présidente à cette période.

Les cours reprendront le samedi 27 septembre 2014, toujours à l'ancienne école. Les horaires exacts seront fixés lors de l'AG de reprise.

Comme tous les ans, les nouveaux inscrits bénéficieront de 2 séances d'essai gratuites avant toute inscription.

Les cours adultes évolueront afin de proposer des séances uniquement de fitness latine et des séances, à part, de chorégraphies modernes.

Nous vous attendons nombreux à la rentrée et bonnes vacances!

Contact :
06.85.57.44.48 - asdance87@gmail.com

Le Bureau



ASSOCIATION SAINT BLAISE

Nous sommes à un an et demi des Ostensions. Ostensions qui prendront une grande dimension pour notre commune en 2016.

Depuis 2013, les services publics et les habitants, pratiquants ou non, peuvent se réjouir de la reconnaissance au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

L'association SAINT BLAISE compte sur vous tous pour que cette journée de l'Ascension 2016 soit une réussite et un grand rassemblement.

Dans quelques semaines, les soirées de préparation vont commencer. Nous vous invitons à nous rejoindre et à participer aux compositions des roses, guirlandes ...

Les lieux et dates vous seront communiqués.

Merci à vous tous.

Le président

Texte relatif à l'inscription des Ostensions au patrimoine de l'UNESCO :

Décision

Le comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de L'UNESCO prend note que la France a proposé la candidature des ostensions septennales limousines (n°00885) pour inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité :

Les ostensions septennales limousines consistent en de grandioses cérémonies et processions organisées tous les sept ans en vue de l'exposition et de la vénération de reliques de saints catholiques conservées dans les églises de Limousin. Largement soutenues par les Villes et villages locaux, les festivités attirent un grand nombre de personnes qui se rassemblent pour voir les reliquaires défilés dans les villes accompagnés de drapeaux, de bannières, de décorations et de personnages historiques costumés. Les ostensions septennales appartiennent à toute la population du Limousin et les habitants, qu'ils soient chrétiens ou non, se considèrent comme détenteurs de la tradition. Les confréries et les comités s'engagent activement dans la transmission (à la fois orale et écrite) des connaissances, des savoir-faire et des objets en lien avec cette pratique. La préparation des ostensions par les communes commence un an à l'avance et mobilise les connaissances et savoir-faire de nombreux artisans, ecclésiastiques, élus, associations caritatives et bénévoles ainsi que des chorales, des orchestres et des groupes de musique qui font revivre la mémoire des ostensions. La préparation permet également de renforcer les liens sociaux tandis que les festivités favorisent l'intégration des nouveaux et des anciens habitants et sont l'occasion de réunions familiales, les membres partis ailleurs revenant pour participer aux célébrations

- *Décide que, d'après l'information contenue dans le dossier, la candidature satisfait aux critères d'inscription sur la Liste représentatives suivants :*

R.1 : Les ostensions septennales limousines associent culte religieux, traditions laïques et savoir-faire artisanaux, impliquant l'ensemble de la communauté et rassemblant des praticiens de milieux sociaux variés dans un esprit de cohésion sociale et identitaire, ponctuant leurs vies et rappelant l'histoire de la religion.

R. 2 : L'inscription sur la liste représentative pourrait améliorer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et la sensibilisation à son importance, et pourrait renforcer le dialogue avec d'autres communautés proches ou éloignées pratiquant le même genre de rituels et de festivités.

R.3 : Les mesures de sauvegarde, marquées par l'engagement de tous les intervenants, comprennent la mise en place d'une stratégie centrée sur la transmission continue des connaissances et des savoir-faire.

R.4 : La communauté du Limousin, en particulier les confréries et les comités qui organisent les ostensions, ont participé activement au processus de candidature et ont donné leur consentement libre, préalable et éclairé.

R.5 : Grâce à la participation de la communauté concernée, les ostensions septennales limousines ont été incluses en 2011 dans l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel français maintenu par le Ministère de la culture et de la communication.

Inscrit les ostensions septennales limousines sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.



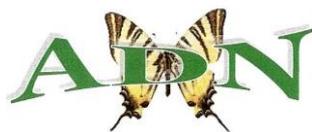
LES AMIS DE JAVERDAT

Notre journal N° 97 vient de paraître. L'association continue. L'assemblée générale aura lieu le **Dimanche 24 août** à 10h30, salle de la mairie, à l'issue de laquelle les membres présents se rendront à l'auberge limousine où un apéritif leur sera offert.

Le repas préparé par M. Bénétreau sera servi à la salle polyvalente, à 12h30. Toutes les personnes intéressées peuvent se joindre à nous pour passer un bon moment.

Le prix du repas est de **27 €**.

Se faire inscrire avant le 15 août 2014 au N° de tel suivant : 05.55.03.13.43



L'actualité d'ADN

Comme il est de coutume depuis qu'ADN est devenue association communautaire, elle a poursuivi ses activités sur tout son territoire et s'est impliquée d'une manière active dans l'organisation et l'animation du 3^e salon régional des randonnées.

Les journées du jardinage initiées par l'enseigne Gammvert ont regroupé sous la coupe des membres d'ADN, une centaine d'enfants des écoles primaires qui ont fait connaissance avec les animaux du jardin, ont découvert le cycle de vie d'une plante et se sont initiés aux semis de légumes et à la plantation d'une fleur.

Fin mai, c'est au tour des enfants de l'école de Javerdat de bénéficier du soutien d'ADN afin de découvrir la flore et la faune grâce aux explications d'un animateur de Limousin Nature Environnement.

Pendant ce temps, une trentaine de membres d'ADN s'est exportée à Eguzon, à la limite de l'Indre et de la Creuse pour découvrir des paysages magnifiques et des sentiers qui font le bonheur des randonneurs. Les participants ont pu au gré de leurs balades visiter les ruines de Crozant ainsi que Gargillesse, village classé parmi les plus beaux de France qui a su attirer Georges Sand, la chef de file du Romantisme.

L'année passée, la commune de Javerdat avait accueilli la randonnée gourmande des Papillons, le 1^{er} juin dernier, c'est Saint Martin de Jussac qui a répondu favorablement à notre demande pour une 3^e édition qui grâce au soleil et au travail des nombreux bénévoles a enchanté tous les participants.

L'été n'est pas synonyme de repos chez ADN puisque l'association est impliquée dans l'animation des randonnées de la Haute Vienne à pied qui durant une semaine verra les marcheurs arpenter les chemins des monts de Blond à raison de 25 à 30 km journaliers. Elle poursuit également les jeudis et certains vendredis en soirée, ses traditionnelles balades hebdomadaires.

Le deuxième semestre verra notre participation à de nombreux marchés de pays, aux randonnées contées organisées en septembre par la mégisserie, à la journée du téléthon et à la marche des illuminations. Entre temps, la marche des Potirons suivie de la soirée limousine aura réuni plus de 250 personnes à la halle des congrès du Châtelard.

Un programme bien fourni qui nous l'espérons, donnera satisfaction à un maximum de personnes.



Pourquoi-pas venir nous rejoindre ?